

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2794

19 novembre 2008

### SOMMAIRE

ACMBernstein SICAV .....	134110	International Cleaning Company S.A. ....	134100
ADD + Funds .....	134110	Jeux Video International Holding S.A. ....	134108
Alento S.à r.l. ....	134097	Karson S.à r.l. ....	134100
Alpina Invest S.à r.l. ....	134099	K-TECHNOLOGIE société à responsabi- té limitée .....	134112
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 1) S. à r.l. ....	134086	Kuhn Direct Immobilière S.A. ....	134112
Anémones Property S.A. ....	134068	La Casertana S.à r.l. ....	134087
B2B Capital S.A. ....	134089	Lazarine S.à r.l. ....	134086
Best Fortune S.à r.l. ....	134111	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR .....	134084
Cafinco S.A. ....	134069	LLP Luxembourg S.A. ....	134099
Cave Pearls S.à r.l. ....	134094	Lux Cogeba S.A. ....	134087
CELSIUS EUROPEAN Lux 5 S.à r.l. ....	134068	Macadam S.à r.l. ....	134112
Diaverum Holding S.à r.l. ....	134101	Marson S.à r.l. ....	134109
DR Alésia S.à r.l. ....	134103	Merritt Equitilux S.A. ....	134070
Europa OCG S.à r.l. ....	134094	Monet Group S.A. ....	134098
Exodus Limited S.A. ....	134070	NL&F S.A. ....	134067
Famifin Holding S.A. ....	134103	Preafin II S.à r.l. ....	134066
Fidugroup Holding S.A.H. ....	134071	RE&F S.A. ....	134071
Financial Development S.A. ....	134069	Sama Investments S.A. ....	134109
Gate 301 S.A. ....	134066	Sanope S.A. ....	134093
Gepeto Sàrl .....	134093	SCI FRED .....	134067
Gepeto Sàrl .....	134100	Selenga S.A. ....	134071
G.P.P. International S.A. ....	134084	SGAM AI REIM Luxembourg S.A. ....	134095
Grandbay Investments S.A. ....	134083	Société Luxembourgeoise de Transports S.A. ....	134084
Graphix S.A. ....	134083	Spimelux S.A. ....	134096
Helilux S.A. ....	134083	Stores & Services S. à r.l. ....	134101
Holding du Kirchberg S.A. ....	134069	Tournelle Property S.A. ....	134068
Hutchison Milan Holdings S.à r.l. ....	134103	Velox Bidco S.à r.l. ....	134101
Hutchison Telecommunications (Austra- lia) Investments S.à r.l. ....	134112	Wire S.A. ....	134093
Import East Solutions S.A. ....	134067	Wouterbos N.V. ....	134066
Industrial Business Finance Corporation S.A. ....	134109		

**Preafin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 118.336.

Hiermit kündigen wir die Domizilierung Ihrer Gesellschaft bei uns auf.

Luxembourg, den 27. Oktober 2008.

INTERAUDIT S.à r.l.

Vincent DOGS

Partner

Référence de publication: 2008139493/2646/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02673. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080164120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**Wouterbos N.V., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.842.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 octobre 2008*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Peter Gerard SIJBEN, directeur, demeurant au 15, Wouterbos, B-3680 Opoeteren, Belgique, Président;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141172/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Gate 301 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.403.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 18 février 2008 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., RCS Luxembourg n° B 114.321, 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Grant Thornton Révision et Conseils S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008141239/322/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**I.E.S. S.A., Import East Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 94.763.

—  
*Extrait de l'A.G. Extraordinaire du 02 juin 2008 au siège de la société*

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur René MORIS et de nommer à la place la Fiduciaire BEFAC Expertises comptables et fiscales (Luxembourg) Sàr en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une période de 3 ans, siégeant au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008141173/734/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**NL&F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.  
R.C.S. Luxembourg B 132.636.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 octobre 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2008 qui se tiendra en 2009:

Le conseil d'administration suivant:

- Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Président;
- Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972 à Modena (Italie), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, administrateur.

Le commissaire aux comptes suivant:

I.C. DOM-COM, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133.127.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*NL&F S.A., Société Anonyme*

Signatures

Référence de publication: 2008141232/9544/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03094. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**SCI FRED, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg E 164.

—  
DISSOLUTION

Je soussignée, Madame Héles, administrateur de la société ci-dessus mentionnée, déclare vouloir procéder à la dissolution de la S.C.I. FRED, en date du 14 novembre 2008 pour cessation d'activité.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg le 12 novembre 2008.

HELES Frédérique.

Référence de publication: 2008141311/5922/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03991. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Anémones Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 127.175.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 18 juin 2008*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Benoît DE FROIDMONT, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008139573/9534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02419. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**Tournelle Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.199.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 18 juin 2008*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Benoît DE FROIDMONT, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008139574/9534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02420. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

**CELSIUS EUROPEAN Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 134.350.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 septembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Michael Chidiac, résidant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 9 septembre 2008;

- De nommer:

\* Monsieur Godfrey Abel, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 9 septembre 2008.

Pour mentions aux fins de la publication du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Patricia Schon / Godfrey Abel

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2008141279/9168/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Cafinco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.972.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 septembre 2008*

## Résolutions

1. L'assemblée générale décide la révocation de BCCB Incorporated Ltd et de Jawer (Luxembourg) SA au poste de Commissaire aux Comptes et de nommer en remplacement la société JAWER CONSULTING S.A. ayant son siège route de Longwy, 241, L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2014.

2. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Tom DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande, Madame Roisin DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande et Monsieur David KEOGH, demeurant Annamoe Road Dublin 16 Irlande et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2014.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008141238/4181/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080166762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

 **Holding du Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.953.

—  
Par la présente, je soussignée, la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., dont le siège social est sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, vous notifie ma démission des postes d'administrateur et d'administrateur délégué de la société anonyme de droit luxembourgeois HOLDING DU KIRCHBERG S.A., ayant son siège social sis au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 53.953, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008141251/1157/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080166618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Financial Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.518.

—  
Par la présente, je soussignée, la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., dont le siège social est sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, vous notifie ma démission des postes d'administrateur et d'administrateur délégué de la société anonyme de droit luxembourgeois FINANCIAL DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social sis au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 59.518, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008141252/1157/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080166617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Exodus Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.828.

—  
RECTIFICATIF*Extrait*

Suite à une erreur constatée lors du dépôt antérieur (référence L0080055915.05) concernant la composition du Conseil d'Administration de la société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 15 avril 2008

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Mesdames Véronique Wauthier et Sonia Still, Monsieur Grégory Guissard.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008141240/322/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Merritt Equitilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.976.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 14 octobre 2008 que:

- Sont réélus aux fonctions d'administrateurs:

\* Mme Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg

\* M. Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,

\* M. Jacky Fleschen, administrateur de sociétés, né le 08 juin 1950 à Chambéry (France), demeurant à 33, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Est réélue au poste de commissaire aux comptes:

\* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS sous le N° 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

- Les mandats d'administrateurs-délégués de:

\* M. Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,

\* M. Jacky Fleschen, administrateur de sociétés, né le 08 juin 1950 à Chambéry (France), demeurant à 33, rue de Bragance L-1255 Luxembourg

sont confirmés pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008141258/677/30.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Fidugroup Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 85.664.

Par la présente, je soussignée, la société FIDUFRANCE S.A. (en liquidation), dont le siège social est sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, vous notifie ma démission des postes d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois FIDUGROUP HOLDING S.A.H, ayant son siège social sis au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.664, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Maître Esbelta DE FREITAS

*Liquidateur*

Référence de publication: 2008141244/1157/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**RE&F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.  
R.C.S. Luxembourg B 132.635.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 octobre 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance. L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2008 qui se tiendra en 2009:

Le conseil d'administration suivant:

- Madame Gabriella De Simone, née le 1<sup>er</sup> mars 1954 à Rome (Italie), entrepreneur, demeurant Via Archimède, 158, I-00197 Rome (Italie), Président;
- Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), employé privé, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, administrateur.

Le commissaire aux comptes suivant:

I.C. DOM-COM, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133.127.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE&F S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008141233/9543/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03085. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Selenga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 142.745.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mireia S.A., a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1400008;

represented by Ms Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 27, 2008,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "Selenga S.A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with no par value which have all been subscribed.

5.2. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to one hundred thousand euro (EUR 100,000) by the creation and issuance of shares having no par value;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these shares;

(iii) to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of shares and to issue such shares to such person(s) as the director(s) decide(s) fit;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 6. Shares**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors**

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

#### **Art. 8. Powers of the board of directors**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-

day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### **Art. 9. Procedure**

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **Art. 10. Representation**

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2. and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Liability of the directors**

11.1. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2. and

8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4. of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his share holding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

##### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings**

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 14. Accounting Year and annual general meeting

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of April of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

### Art. 15. Statutory/External auditor

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### Art. 16. Allocation of profits

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4 The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

- 1.- The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2009.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2010.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

Mireia S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for 31,000 shares in registered form, with no par value, and to pay 25% up immediately by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750).

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

#### Statements

The undersigned notary states that the conditions provides for in Article twenty six of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. There being a single shareholder, the following person is appointed as sole director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting to be held in 2014:

Mr Georges Kohn, accountant, with professional address at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

2. Lucilinburhuc Services S.A. is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

3. The registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Mireia S.A., une société anonyme des British Virgin Islands avec siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des British Virgin Islands sous le numéro 1400008;

représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 octobre 2008 et

Ladite procuration après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination «Selenga S.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'administrateur, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations ainsi que leur aliénation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites.

5.2. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société sera autorisé pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cent mille euros (EUR 100,000) par la création et l'émission d'actions sans désignation de valeur nominale;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle relatifs à cette ou ces émissions d'actions et émettre ces actions aux personnes désignées par (les) l'administrateur(s);

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions**

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions nominatives seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil d'administration

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

#### Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera

prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 10. Représentation**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des administrateurs**

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision**

#### **Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois d'avril de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises**

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Art. 16. Affectation des Bénéfices**

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

#### *Disposition générale*

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Mireia S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 31,000 actions sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, et d'en libérer 25% par un apport en numéraire immédiat d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7,750).

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7,750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.900,-.

#### *Déclarations*

Le notaire déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, ont été respectées.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Comme il n'y a qu'un seul actionnaire, la personne suivante est nommée administrateur unique de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

Mr Georges Kohn, comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

2. Lucilinburhuc Services S.A. est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2008. Relation: LAC/2008/44655. - Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141364/242/643.

(080166163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Graphix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.820.

---

Par la présente, je soussignée, la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., dont le siège social est sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, vous notifie ma démission des postes d'administrateur et d'administrateur délégué de la société anonyme de droit luxembourgeois GRAPHIX S.A., ayant son siège social sis au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.820, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008141248/1157/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09317. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080166627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Grandbay Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 55.540.

---

Par la présente, je soussignée, la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., dont le siège social est sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, vous notifie ma démission des postes d'administrateur et d'administrateur délégué de la société anonyme de droit luxembourgeois GRANDBAY INVESTMENTS S.A., ayant son siège social sis au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 55.540, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008141249/1157/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09318. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080166624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Helilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.262.

---

Par la présente, je soussignée, la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., dont le siège social est sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, vous notifie ma démission des postes d'administrateur et de président du conseil d'adminis-

tration de la société anonyme de droit luxembourgeois HELILUX S.A., ayant son siège social sis au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.262, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008141253/1157/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**TRASOLUX, Société Luxembourgeoise de Transports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.848.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- EB TRANS S.A., société anonyme inscrite au R.C.S. sous le numéro B 38.281, 7-9, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, représentée par Monsieur Blaise DURAND, Directeur Général;
- Monsieur Bertrand TARDY, Cadre, demeurant 11, rue de Mersch, L-8396 Sept Fontaines, Administrateur Délégué;
- Monsieur Vincent SALDUCCI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 7-9, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, administrateur délégué.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008141260/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**G.P.P. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.323.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2008*

L'assemblée a pris acte de la démission de PriceWaterHouseCoopers S.à r.l. de ses fonctions commissaire aux comptes.

L'assemblée a décidé de nommer comme commissaire aux comptes ERNST & YOUNG SA, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, en remplacement de PriceWaterHouseCoopers S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2008.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008141262/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—  
EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance tenu en date du 3 octobre 2008 que 120.603 nouvelles parts sociales ordinaires ont été émises comme suit:

- 1.684 parts sociales ordinaires de classe A sont détenues par Harbor Bermuda LP
- 53.775 parts sociales ordinaires de classe C sont détenues par Serico Bermuda LP
- 9.742 parts sociales ordinaires de classe F sont détenues par REPE LBREP II LLC
- 29 parts sociales ordinaires de classe G sont détenues par Linco Bermuda Holdings LP
- 328 parts sociales ordinaires de classe I sont détenues par Le Provençal Bermuda Holdings LP
- 3 parts sociales ordinaires de classe K sont détenues par Angel City Bermuda Holdings LP
- 11.194 parts sociales ordinaires de classe R sont détenues par Zoliborz Bermuda Holdings LP
- 266 parts sociales ordinaires de classe T sont détenues par Duna Bermuda Holdings LP
- 20.650 parts sociales ordinaires de classe U sont détenues par REPE LBREP II LLC
- 22.932 parts sociales ordinaires de classe V sont détenues par REPE LBREP II LLC

A compter du 3 octobre 2008, les 2.339 parts sociales ordinaires de classe A, les 603 parts sociales ordinaires de classe B, les 60.954 parts sociales ordinaires de classe C, les 3.581 parts sociales ordinaires de classe D, les 223 parts sociales ordinaires de classe E, les 15.817 parts sociales ordinaires de classe F, les 130 parts sociales ordinaires de classe G, les 6.061 parts sociales ordinaires de classe H, les 40 parts sociales ordinaires de classe J, les 78 parts sociales ordinaires de classe K, les 1.078 parts sociales ordinaires de classe L, les 408 parts sociales ordinaires de classe M, les 75 parts sociales ordinaires de classe N, les 6.017 parts sociales ordinaires de classe O, les 2.730 parts sociales ordinaires de classe P, les 75 parts sociales ordinaires de classe Q, les 15.034 parts sociales ordinaires de classe R, les 75 parts sociales ordinaires de classe S, les 341 parts sociales ordinaires de classe T, les 27.609 parts sociales ordinaires de classe U, les 33.689 parts sociales ordinaires de classe V, les 379 parts sociales ordinaires de classe W, les 75 parts sociales ordinaires de classe X, les 4.052 parts sociales ordinaires de classe Y, les 2.162 parts sociales ordinaires de classe Z, de la Société sont détenues comme suit:

Harbor Bermuda LP:	2.339 parts sociales ordinaires de classe A
LBPOL bermuda Holdings LP:	603 parts sociales ordinaires de classe B
Serico Bermuda LP:	60.954 parts sociales ordinaires de classe C
Ippocrate Bermuda Holdings LP:	3.581 parts sociales ordinaires de classe D
Poseidon Bermuda Holdings LP:	223 parts sociales ordinaires de classe E
REPE LBREP II LLC:	15.817 parts sociales ordinaires de classe F
	27.609 parts sociales ordinaires de classe U
	33.689 parts sociales ordinaires de classe V
Linco Bermuda Holdings LP:	130 parts sociales ordinaires de classe G
William Bermuda Holdings LP:	6.061 parts sociales ordinaires de classe H
Le Provençal Bermuda Holdings LP:	368 parts sociales ordinaires de classe I
	75 parts sociales ordinaires de classe X
Sierra Bianca Bermuda Holdings LP:	40 parts sociales ordinaires de classe J
Angel City Bermuda Holdings LP:	78 parts sociales ordinaires de classe K
William II Bermuda Holdings LP:	1.078 parts sociales ordinaires de classe L
Lion Bermuda Holdings LP:	408 parts sociales ordinaires de classe M
Gracechurch Bermuda Holdings LP:	75 parts sociales ordinaires de classe N
Neptune Bermuda Holdings LP:	6.017 parts sociales ordinaires de classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP:	2.730 parts sociales ordinaires de classe P
Segovia Bermuda Holdings LP:	75 parts sociales ordinaires de classe Q
Zoliborz Bermuda Holdings LP:	15.034 parts sociales ordinaires de classe R
Adam Bermuda Holdings LP:	75 parts sociales ordinaires de classe S
Duna Bermuda Holdings LP:	341 parts sociales ordinaires de classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP:	379 parts sociales ordinaires de classe W
MC&S Bermuda Holdings LP:	4.052 parts sociales ordinaires de classe Y
Fox Bermuda Holdings LP:	2.162 parts sociales ordinaires de classe Z

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008141275/4170/66.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03126. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Lazarine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 113.811.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 octobre 2008*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de:

\* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes de ses fonctions de gérant;

- L'Associé unique décide de nommer:

\* M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, en tant que nouveau Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

*Pour LAZARINE S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008141419/6654/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**AMP Capital Investors (Infrastructure No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.608.

**EXTRAIT**

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 18 juillet 2008 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18 juillet 2008, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société, sans valeur nominale, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
AMP Capital Investors (European Infrastructure N°6) S.à r.l. 500, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
TOTAL .....	500

134087

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Bart Zech

Gérant

Référence de publication: 2008141317/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02945. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Lux Cogeba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 85.819.

—  
*Extrait de l'assemblée générale du 18 juin 2008*

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société «LUX-COGEBA S.A.» en date du 18 juin 2008 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale de 2014. Il s'agit en l'occurrence de

- Monsieur Carlo DAVERKAUSEN, administrateur délégué
- Monsieur Daniel Marx, administrateur
- Monsieur Lucien MARX, administrateur
- Monsieur Alphonse Henri DAVERKAUSEN, administrateur

La Fiduciaire Henzig & Scherer, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008141319/9553/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03779. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**La Casertana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 142.771.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Giovanni PALUMBO, employé privé, demeurant à L-7346 Mullendorf, 34, An de Bongerten.
- 2.- Monsieur Antonio ROCCHIO, employé privé, demeurant à L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-pizzeria avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «LA CASERTANA S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Giovanni PALUMBO, employé privé, demeurant à L-7346 Mullendorf, 34, An de Bongerten, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Antonio ROCCHIO, employé privé, demeurant à L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

134089

*Évaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée dans la branche restauration:

Monsieur Antonio ROCCHIO, employé privé, demeurant à L-3316 Bergem, 3, rue de Schiffflange.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée dans la branche débit de boissons:

Monsieur Michele ROCCHIO, employé privé, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 18, rue Gambetta.

3.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Giovanni PALUMBO, employé privé, demeurant à L-7346 Mullendorf, 34, An de Bongerten.

4.- La société est engagée comme suit:

- par la signature individuelle de chacun des gérants jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-);

- par la signature individuelle d'un des gérants techniques dans sa branche respective jusqu'à concurrence du montant de cinquante mille Euros (€ 50.000.-).

Au-delà du montant de cinquante mille Euros (€ 50.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique de la branche concernée.

5.- Le siège social de la société est établi à L-4361 Esch-sur-Alzette, Belval Plaza 1, 7, avenue du Rock'n Roll.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PALUMBO, A. ROCCHIO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 novembre 2008. Relation: ECH/2008/1472. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500.-à 0,5% = 62,50.-€.

*Le Receveur (signé):* MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 novembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008141385/201/110.

(080166559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**B2B Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.772.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den fünften November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

2.- Herr Michael Stefan KLIPPEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Gutweiler, Im Obersten Garten.

Welche Komparanten den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**1. Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "B2B Capital S.A.".

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Im- und Export von Waren, die Vermittlung von Dienstleistungen sowie der Immobilienhandel und die Immobilienvermittlung.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDBREISSIG TAUSEND EURO (31.000.-EUR) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

## II. Verwaltung und Aufsicht

**Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären wird jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung von der Gesamtheit der Aktionäre vertreten; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Montag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

### IV. Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

### V. Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, fünfzig Aktien . . . .	50
2.- Herr Michael Stefan KLIPPEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Gutweiler, Im Obersten Garten, fünfzig Aktien	50
.....	50
Total: ein hundert Aktien . . . . .	100

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Gründungskosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400.-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Als dann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
  - a) Herr Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.
  - b) Herr Michael Stefan KLIPPEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Gutweiler, Im Obersten Garten.
  - c) Frau Christin KÖNIG, Angestellte, wohnhaft in D-54290 Trier, Gilbertstr. 70.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft SALCON S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, an den Längten, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.576.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

5.- Herr Thomas KALETA, vorgeannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates bestellt, sein Mandat endet bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten, unter der Bedingung dass der Delegierte des Verwaltungsrates die Kriterien des Ministère des Classes Moyennes erfüllt.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 74a, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. KALETA, M. St. KLIPPEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 novembre 2008. Relation: ECH/2008/1471. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000.- à 0,5% = 155.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 10. November 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008141386/201/185.

(080166576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Sanope S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 9A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.695.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 9 mai 2008, au siège social que:

1. L'administrateur Ing-Marie Nordgren a été réélue jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

2. Le conseil d'administration se compose de:

- Ing-Marie Nordgren, administrateur-délégué et administrateur
- Jochum Pihl, administrateur
- Jean-David Van Maele, administrateur

Luxembourg, le 9 mai 2008.

*Pour SANOPE S.A.*

Ing-Marie Nordgren

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008141312/759/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Wire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.748.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 30 octobre 2008:*

L'Assemblée a élu aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2008:

- Natixis Luxembourg S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy,
- Monsieur Jean DE SÉVERAC, administrateur de sociétés, demeurant au 5-7, rue de Montessuy, F-75007 Paris,
- Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, demeurant à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

2. L'Assemblée a nommé Interaudit S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008141289/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Gepeto Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.642.

—  
Cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue entre associées en date du 12 août 2008 que Madame Antonietta POMER cède toutes les parts sociales qu'elle détient dans la société, soit 65 (soixante-cinq) parts à Madame Fernanda PINA DE ALMEIDA LOPES, épouse CHOUCANE Mohsen, qui les accepte.

Après cette cession, la répartition des parts sociales de la société est la suivante:

Fernanda PINA DE ALMEIDA LOPES: 80 (quatre-vingt) parts sociales

Grégory LANDSHEERE: 20 (vingt) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008141292/3861/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Europa OCG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 148.050,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.646.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue au siège le 31 octobre 2008:*

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a décidé unanimement de:

- renommer Europa Real Estate S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur de la Société pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.

- renommer Deloitte S.A., société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprise de la Société pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008141288/1138/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Cave Pearls S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.281.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 13 octobre 2008*

En vertu d'un acte de transfert de parts sociales daté du 13 octobre 2008, Luxembourg Corporation Company S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0037.974 a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

- 50 parts sociales à la société Invista European Celsius Holdings S.à.r.l., ayant son siège social à 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.413.

- 50 parts sociales à la société Seixaleiro - Consultadoria e Patricipacoes, Unipessoal Lda, une société à responsabilité limitée, régie par le droit portugais, ayant son siège social à Edificio Marina Club, Avenida Arriaga, 73, Sala 105, 9000-533 Funchal, Madeira, Portugal enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Madeira sous le numéro 511 225 814.

Pour mentions aux fins de la publication du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Godfrey Abel / Patricia Schon

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008141286/9168/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00455. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**SGAM AI REIM Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.248.

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SGAM AI REIM Luxembourg S.A., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132.248, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2513 du 6 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire prénommé, en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 158 du 21 janvier 2008 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexis de Montpellier, employé privé, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires de la Société, sont dûment représentés. Le nombre d'actions qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

2. Modification subséquente de l'article 4, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, commune de Schuttrange.

*Deuxième résolution*

Par conséquent l'article 4, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Version française:

" **Art. 4. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales, des filiales, ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Version anglaise:

" **Art. 4. (paragraph 1).** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors."

134096

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Junglinster, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DE MONTPELLIER - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2008, Relation GRE/2008/4367. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008141542/231/61.

(080166551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Spimelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 108.285.

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Spimelux S.A." établie et ayant son siège social à L-5691 Ellange, 38, Zone du Triangle Vert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.285, constituée originellement sous la dénomination sociale de "Spime Luxembourg Transport Sàrl", en abrégé "Spime Lux Trpt Sàrl", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1017 du 11 octobre 2005,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 12 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 991 du 20 mai 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "Spimelux S.à r.l.", et
- en date du 26 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 857 du 8 avril 2008, contenant notamment la transformation en société anonyme.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LOUIS, employée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Nancy RAFHAY LAMBERT, employée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Claire LOUTSCH, employée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008, du siège social d'Ellange à L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel, et modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

134097

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008, le siège social d'Ellange à L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase)** . Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LOUIS - RAFHAY LAMBERT - LOUTSCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 2008, Relation GRE/2008/4356. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008141539/231/61.

(080166530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Alento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.095.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of October.

Before the undersigned, Maître Marc Lecuit, residing in Mersch.

THERE APPEARED:

SEASHELVE S.À R.L, a private public limited company, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg

Here represented by Mr. Giovanni La Forgia, lawyer, professionally residing in L-2636, Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, by virtue of a proxy given on the 24th of October 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company " Alento S.à r.l." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636, Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, residing at Luxembourg, on 17 November, 2006, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 58 of 26 November 2007,

- that the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, Seashelve S.à r.l , has become sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "Alento S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Seashelve S.à r.l being sole owner of the shares and liquidator of "Alento S.à r.l.", declares:

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of "Alento S.à r.l.", is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636, Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

SEASHELVE S.A R.L ayant son siège social à L-2636, Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,  
ici représentée par Monsieur Giovanni La Forgia, juriste, demeurant professionnellement au L-2636, Luxembourg, 12,  
rue Léon Thyès, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- que la société "Alento S.à r.l", (ci-après «la Société») ayant son siège social à L-2636, Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 58 du 26 janvier 2007;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25.-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Seashelve S.à r.l étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société Alento S.à r.l dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Seashelve S.à r.l, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'associé unique, déclare:

\* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société "Alento S.à r.l" est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636, Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LA FORGIA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 31 octobre 2008, MER/2008/1753. — Reçu douze euros. 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008141449/243/79.

(080166610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Monet Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.061.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte de la réunion des administrateurs en date du 27 octobre 2008 que:

M. Patrice Gallasin démissionne de son poste d'administrateur avec effet au 26 février 2007;

Monsieur Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé administrateur avec effet au 26 février 2007.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008141308/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Alpina Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.443.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 30 septembre 2008, enregistrée à Luxembourg - Sociétés, le 3 octobre 2008, référence LSO CV/01259, que:

- Madame Ivana COMORETTO, sans état particulier et Monsieur William ZANIER, maître en droit, demeurant tous les deux 47, rue J.F. Kennedy à L-4599 Differdange ont chacun cédé et transféré en pleine propriété quinze (15) parts sociales de la société ALPINA INVEST S. à R. L. à et en faveur de la société ALPINA DOMINIUM S. à R. L., établie et ayant son siège social 47, rue J.F. Kennedy à L-4599 Differdange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B numéro 141.621, qui a accepté;

- Depuis, les parts sociales de la société ALPINA INVEST S. à R. L. sont réparties comme suit:

- 1) Madame Ivana COMORETTO, trente-cinq (35) parts sociales,
- 2) Monsieur William ZANIER, trente-cinq (35) parts sociales,
- 3) La société ALPINA DOMINIUM S. à R. L., trente (30) parts sociales.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 3 octobre 2008.

Pour ALPINA INVEST S. à R. L.

Signature

L'associé-gérant

Référence de publication: 2008141307/7363/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03854. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**LLP Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.347.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16/06/2008*

Résolutions:

1. A donné sa démission le Directeur à la gestion journalière;

Monsieur Richard Bager, consultant IT, domicilié à 3 Safarikova, 12000 Prague en République Tchèque et ce avec effet immédiat.

2. Est nommé Directeur à la gestion journalière;

Monsieur Tim Ivo Josef Smulders, consultant IT, domicilié à L-8510 Redange Sur Attert, 11B, Grand-Rue et ce pour une période indéterminée.

La société se trouve engagée, à l'égard de tiers, par la signature individuelle du Directeur à la gestion journalière, soit par sa signature conjointe avec celle d'un administrateur.

Maya Invest Limited / Alpha Accounting Services Limited / Paramount Accounting Services Limited  
 Administrateur / Administrateur / Administrateur  
 Signature / Signature / Signature

Référence de publication: 2008141301/1241/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Karson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.180.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 2 juin 2008 que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Ralson Stiftung, Austrasse 56, LI-9490 Vaduz . . . . .	500
TOTAL . . . . .	500

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008141309/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**International Cleaning Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 48.099.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.11.2008.

*Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg*

Signature

Référence de publication: 2008141581/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Gepeto Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 58, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.642.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2008*

Suite au départ de Madame Antonietta POMER, gérante administrative de la société, les associés de Gepeto Sàrl se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Madame Fernanda PINA DE ALMEIDA, née le 18 avril 1962 à Angola (Afrique), et demeurant L-4222 ESCH-SUR-ALZETTE, 203, rue du Luxembourg, est nommée gérant administratif de la société et ce, avec effet immédiat.
- 2) La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique, Monsieur Carlos TAVARES SEMEDO et du gérant administratif, Madame Fernanda PINA DE ALMEIDA.

134101

Pour extrait conforme et sincère  
 Antonietta POMER / Fernanda PINA DE ALMEIDA / Grégory LANDSHEERE  
 Référence de publication: 2008141293/3861/18.  
 Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Stores & Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.  
 R.C.S. Luxembourg B 137.773.

—  
*Cession de parts*

Il résulte d'une cession de parts intervenue entre associés, en date du 04 août 2008 que Monsieur Francisco Rogerio DA MOTA LEITE cède toutes les parts sociales qu'il détient dans la société, soit 10 (dix) parts à Monsieur Sébastien Angel FRANCHINI, qui les accepte.

Après cette cession de parts, Monsieur Sébastien Angel FRANCHINI possède la totalité des parts sociales de la société «Stores & Services Sàrl», soit 100 (cent) parts sociales et en devient par conséquent l'unique associé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008141294/3861/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Diaverum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
 (anc. Velox Bidco S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 2.848.167,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
 R.C.S. Luxembourg B 128.894.

In the year two thousand and eight, on the second day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in 15, Côte Eich, L-1450 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Velox Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 129.921,

duly represented by Mrs Katia Gauzès, Maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, which after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith,

being the sole shareholder of Velox Bidco S.à r.l. (the «Company») a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 128.894, incorporated pursuant to a notarial deed on 3 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1568 dated 26 July 2007. The articles have been amended last time pursuant to a notarial deed dated 20 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2391 dated 23 October 2007.

The appearing party representing the whole share capital of the Company, acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, then took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder decides to modify the denomination of the Company into "Diaverum Holding S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned change of the denomination of the Company, article two (2) of the articles of association is modified and now reads as follows:

« **Art. 2.** The Company will assume the name of "Diaverum Holding S.à r.l." »

*Estimation of cost*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs as a result of this present deed is approximately at 1,200. EUR.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of English language, herewith states that on request of the appearing party this deed is worded in English followed by a French text; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à 15, Côte Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Velox Holdco S.à r.l une société à responsabilité limitée existant et constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section numéro 129.921,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations, lesquelles, signées «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant le seul associé de Velox Bidco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée existant et constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section numéro 128.894, constituée par acte notarié en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1568 daté du 26 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 20 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2391 daté du 23 octobre 2007.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé a décidé de modifier la dénomination de la Société en «Diaverum Holding S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

En conséquence de la modification ci-dessus de la dénomination de la Société qui précède, l'Article deux (2) des statuts de la Société, aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2<sup>ème</sup>** . La société adopte la dénomination «Diaverum Holding S.à r.l.»».

*Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte est évalué à la somme de 1.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40378. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008141545/211/83.

(080166545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Hutchison Milan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 117.973.

—  
Par résolution circulaire signées en date du 13 octobre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

- Nomination de Robin Cheng Khoong SNG avec adresse au Block 5000D, Marine Parade Road 12-14, 449287, Singapour, au mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2008 et pour une durée indéterminée
  - Nomination de Richard Waichi CHAN avec adresse au 41, rue Siggy vu Letzebuerg, Apartment 14, L-1933 Limpertsberg au mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2008 et pour une durée indéterminée
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141256/1580/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**DR Alésia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.318.

- - Dynamique Résidentiel S.A., dont l'adresse est désormais la suivante:

35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- il y a lieu de lire CB Richard Ellis Investors S.à r.l.

- Marc CHONG KAN, dont l'adresse est désormais la suivante:

35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Alésia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008141257/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Famifin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 142.736.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf octobre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son confrère empêché. Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. Monsieur Vittorio DI PAOLA, né le 24 mars 1947, à L'Aquila (AQ), Italie, résident à I-00186 Roma, Via Giulia 10,
2. Monsieur Fabrizio DI PAOLA, né le 18 décembre 1972, à Roma, Italie, résident à I-00186 Roma, Via Giulia 4,
3. Madame Filomena SPECCHIO, née le 27 avril 1947 à Cerignola (FG), Italie, résident à I-00186 Roma, Via Giulia 10, ici représentée par Monsieur Vittorio DI PAOLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> octobre 2008.
4. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE», ayant son siège social 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.963, ici représentée par Monsieur Carlo SANTOEMMA, né le 25 mars 1967, à Matera (Italie), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 8 octobre 2008.

Les susdites procurations, après avoir été signées NE VARIETUR par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FAMIFIN HOLDING S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000,- (Cinquante mille Euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros).

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 octobre 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 15.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 16.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 18.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 19.** Le Conseil d'Administration peut décider que, pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 20.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

**Art. 21.** L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 22.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 23.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 24.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

**Art. 25.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

### Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 26.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 27.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 28.** L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 29.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 30.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### Disposition générale

**Art. 31.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1<sup>er</sup> mardi du mois de mai 2009 à 14.00 heures.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

	Actions
Monsieur Vittorio DI PAOLA, préqualifié, Deux mille actions . . . . .	2.000
Monsieur Fabrizio DI PAOLA, préqualifié, Mille actions . . . . .	1.000
Madame Filomena SPECCHIO, préqualifiée, Mille actions . . . . .	1.000
COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE, préqualifiée, Mille actions . . . . .	1.000
TOTAL: Cinq mille actions . . . . .	5.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.400.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Daniel KUFFER, né le 22 mars 1963 à Differdange, demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen;
  - Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen;
  - Monsieur Augusto MAZZOLI, né le 30 juillet 1972 à Modena (Italie), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg - Strassen;
  - Monsieur Carlo SANTOIEEMMA, pré-qualifié, est nommé Président.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société I.C. DOM-COM Sarl, établie à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.127.
4. Le siège de la société est fixé au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg
5. Le mandat des administrateurs est fixé à 1 année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009;
6. Le mandat du commissaire est fixé à 1 année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009;

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. DI PAOLA, C. SANTOIEEMMA, F. DI PAOLO, B. MOUTRIER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 octobre 2008, LAC/2008/41685. — Reçu deux cent cinquante Euros (EUR 250.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/11/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008141387/208/273.

(080166015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**J.V.I. HOLDING S.A., Jeux Video International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.781.

Par la présente, je soussignée, la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., dont le siège social est sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, vous notifie ma démission des postes d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois JVI HOLDING, JEUX VIDEO INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social sis au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.781, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008141246/1157/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Industrial Business Finance Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 49.455.

Par la présente, je soussignée, la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., dont le siège social est sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, vous notifie ma démission des postes d'administrateur et d'administrateur délégué de la société anonyme de droit luxembourgeois INDUSTRIAL BUSINESS FINANCE CORPORATION S.A., ayant son siège social sis au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 49.455, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

FIDUGROUP HOLDING S.A.H.  
Signature

Référence de publication: 2008141247/1157/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Marson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 117.181.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 2 juin 2008 que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Ralson Stiftung, Austrasse 56, LI-9490 Vaduz .....	500
TOTAL .....	500

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008141254/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Sama Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.435.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 juin 2008*

Conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 concernant la société européenne, la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle, est nommé représentant permanent de la société STRONG MANAGEMENT S.A.,

Mme Céline OPPLIGER, demeurant à 10, rue Cingria, 1205 Genève  
qui déclare accepter.

Suivant les dispositions légales en vigueur, elle encourra la même responsabilité civile que si elle exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141259/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.021.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2008, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'ACMBernstein SICAV' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société 'ACMBernstein SICAV'. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:

- \* Steven Barr
- \* Nicolas Bérard
- \* Christopher Bricker
- \* Yves Prussen

- Renouvellement du mandat de Ernst & Young S.A. en leur fonction de réviseur d'entreprises de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008141420/801/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02893. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080166110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**ADD + Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.495.

Im Jahre zweitausendundacht, am neunundzwanzigsten Oktober.

Vor Notar Henri HELLINCKX, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft ADD+FUNDS, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Sitz in Luxemburg, gegründet unter der Bezeichnung TRAFINA INVESTMENT FUNDS, gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 2. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 158 vom 1. März 2001. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 12. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 248 vom 26. Februar 2007.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Arlette SIEBENALER, Privatbeamtin, beruflich wohnend in L-1319 Luxemburg, 101, rue Cents,

welche Frau Liliane FREICHEL Privatbeamtin, beruflich wohnend in L-1319 Luxemburg, 101, rue Cents, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung ernennt Frau Solange WOLTER, Privatbeamtin, beruflich wohnend in L-1319 Luxemburg, 101, rue Cents, zum Stimmzähler.

Nachdem das Versammlungsbüro somit bestellt ist, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Entscheidung hinsichtlich der Auflösung der Gesellschaft, gemäss Artikel 31 der Satzung der Gesellschaft, mit Wirkung zum 30. September 2008.

2) Ernennung eines Liquidators, Festlegung seiner Befugnisse und seiner Vergütung.

II.- Die Einberufungen zur Generalversammlung erfolgten:

In Luxemburg:

- im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 2350 vom 26. September 2008 und Nummer 2496 vom 13. Oktober 2008,

- in der Zeitung D'Wort, am 26. September 2008 und am 13. Oktober 2008,

- in der Zeitung La Voix, am 26. September 2008 und am 13. Oktober 2008.

In der Schweiz:

- im Schweizerische Handelsamtsblatt, am 26. September 2008,

- in der Basler Zeitung, am 26. September 2008,
- sowie durch Schreiben an die Inhaber von Namensaktien vom 25. September 2008.

III.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Verwaltungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, mit der sie eingetragen werden.

V.- Eine erste ausserordentliche Generalversammlung welche dieselbe Tagesordnung hatte, aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN am 26. August 2008, konnte nicht über die Tagesordnung befinden in Ermangelung eines genügenden Quorums, sodass diese Generalversammlung über die Tagesordnung befinden kann welche auch immer die Zahl der anwesenden oder vertretenen Aktionäre sei.

VI.- Es ergibt sich aus dieser Anwesenheitsliste, dass von den 27.377 in Umlauf sich befindlichen Aktien, dreihundert (300) Aktien, bei dieser Versammlung vertreten sind, und dass somit die Versammlung regelrecht einberufen, über die Tagesordnung befinden kann.

VII.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft mit Wirkung zum 30. September aufzulösen und das Liquidationsverfahren einzuleiten.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

BANQUE DE LUXEMBOURG, mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 14, boulevard Royal, vertreten durch Herrn Nico THILL, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 14, boulevard Royal.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER, L. FREICHEL, S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2008. Relation: LAC/2008/44652. — Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. November 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008141457/242/72.

(080166662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**Best Fortune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.004.

—  
Acte constitutif publié au mémorial C n° 545 du 26/05/2004.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141615/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08233. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080166437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

**K-TECHNOLOGIE société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.  
R.C.S. Luxembourg B 24.104.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.11.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008141596/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Kuhn Direct Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2343 Luxembourg, 165, rue des Pommiers.  
R.C.S. Luxembourg B 99.772.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.11.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008141597/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Macadam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 104.340.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.11.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008141598/7810/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---

**Hutchison Telecommunications (Australia) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 128.392.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141616/1580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08256. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

---